

Mairie de Pierrefitte en Beauvaisis

Extrait de délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le 15 septembre à 20 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire sous la présidence de Mr le Maire, Michel Routier.

Etaient présents : Michel Routier, Frédéric Cardot, Josette Gentien, Benoist Delargillière, Eric Bonnot, Cécile Le Nan Camus, Pierre Bailleux, Yves Demazeux.

Absents excusés : Sophie Hardiville, Matthieu Carpentier, Audrey Harrel

A donné pouvoir : Sophie Hardiville à Cécile Le Nan Camus.

Secrétaire de séance : Frédéric Cardot

Délibération n°21

OBJET : Tarifs et durées des concessions

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation d'un columbarium au sein du cimetière, il convient donc de signer les durées et tarifs pour ce columbarium.

Monsieur le Maire rappelle également que la dernière délibération concernant les durées et coûts des concessions date de 2004.

Le cimetière appartient pour 2/3 à Savignies et pour 1/3 à Pierrefitte en Beauvaisis. Les recettes des concessions sont donc réparties de la même façon.

Les propositions de tarifs et de durées sont issues d'un travail entre les deux communes.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide :

- **de fixer** les tarifs comme suit :

➤ Concession de terrains (concession de 2m*1m)

- 10 ans 150 €
- 30 ans 300 €

➤ Concession pour urne(cavurne)

- 10 ans 150 €
- 30 ans 300 €

➤ Case columbarium

- 10 ans 150 €
- Si souhait de plaque. Plaque à graver par le concessionnaire en fonction du règlement du cimetière. Coût de la plaque sans gravure 50 euros. La plaque devra impérativement être gravée et posée par une entreprise de pompes funèbres.

➤ Dispersion jardin du souvenir

- Pas de taxe de dispersion.
- Si souhait de plaque. Plaque à graver par le concessionnaire en fonction du règlement du cimetière. Coût de la plaque sans gravure 50 euros. La plaque devra impérativement être gravée et posée par une entreprise de pompes funèbres.

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 19 SEP. 2022



- **d'autoriser** M. le maire à co-signer avec Savignies le nouveau règlement intérieur du cimetière.

Membres en exercice : 11

Présents : 8

Pouvoir : 1

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait délivré, conforme au registre, le 15/09/2022.



Michel ROUTIER, Maire de Pierrefitte en Beauvaisis.

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 19 SEP. 2022

